



Communiqué de presse

28 janvier 2025

INFO PRESSE

La CAPEB obtient une avancée majeure contre la fraude aux aides à la rénovation et à l'adaptation des logements : une victoire pour l'artisanat, la transition environnementale, et la lutte contre la crise du logement

Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB, disponible pour réagir

Paris, le 28 janvier 2025 – Hier soir, lors du débat sur la Proposition de loi visant à combattre les fraudes aux aides publiques, des décisions cruciales ont été prises, marquant une victoire décisive pour la CAPEB et une avancée majeure pour l'artisanat du bâtiment, la transition environnementale et la lutte contre la crise du logement.

La CAPEB se félicite de l'introduction dans le texte adopté de deux mesures qu'elle a proposées et défendues auprès des députés :

- L'interdiction de la sous-traitance en cascade au-delà de 2 rangs pour MaPrimeRénov' et MaPrimeAdapt'.
- L'interdiction pour une entreprise non qualifiée RGE (Réconnu Garant de l'Environnement) de sous-traiter des travaux aidés de rénovation énergétique dans le cadre de MaPrimeRénov' et du rejet d'un amendement visant à supprimer cette disposition contre lequel la CAPEB et son réseau se sont fortement mobilisés.

« Ces décisions représentent un pas essentiel dans la lutte contre la fraude, qui a considérablement contribué à affecter les budgets dédiés à la rénovation, ainsi que la confiance des ménages et des professionnels envers ces dispositifs d'accompagnement. Elles marquent également une avancée majeure en faveur de la massification des travaux de rénovation énergétique, indispensable pour relever les défis de la transition environnementale. Enfin, elles apportent une première réponse concrète aux difficultés des entreprises artisanales du bâtiment, qui subissent une baisse d'activité de 6 % au quatrième trimestre 2024. La CAPEB se félicite d'avoir enfin été entendue, un an après que ces mesures aient bénéficié d'arbitrages favorables des ministres Christophe Béchu et Guillaume Kasbarian. Il était temps. Le combat continue. » **Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB**

À propos de la CAPEB

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des

métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).

- 500 000 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 570 000 salariés, soit 45 % des salariés dont 14 % de femmes
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- [Espace presse](#)
- X : [@capeb_fr](#)
- Facebook : [@capeb.nationale](#)
- LinkedIn : [@capeb](#)